

Chastel (du)

Bretagne - 5 mars 1765

Preuves de la noblesse de demoiselle Reine Mathurine Marie du Chastel agréée pour être admise au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la Maison Royale de S^t Louis fondée à Saint Cyr dans le parc de Versailles¹.

De gueules à un château d'or, sommé de trois tours de même.

I^{er} degré – Produisante. Reine Mathurine Marie du Chastel, 1754.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de S^t Jurat portant que demoiselle Reine Mathurine Marie du Chastel fille de messire François Cesar du Chastel ecuyer et de dame Reine du Chastel sa femme seigneur et dame de la Rouverays naquit le 27 aoust 1754 et fut batisée le lendemain. Cet extrait signé Gallée curé de S^t Jurat et legalisé.

II^e degré – Pere et mere. François Cesar du Chastel de la Rouverais, seigneur de la Roucerais, Reine Agnes du Chastel de la Rouaudais, sa femme, 1753. *Memes armoiries.*

1. Contrat de mariage de François Cesar du Chastel de la Rouverays ecuyer seigneur dudit lieu chef du nom et armes assisté de dame Marie Anne de Tregouet sa mere accordé le 23 octobre 1753 avec demoiselle Reine Agnes du Chastel de la Rouaudais fille de Jean René du Chastel de la Rouaudais ecuyer de dame Marie Reine Mousset dame de la Rouaudais. Ce contrat passé devant des Prez et Hautiere notaires des juridictions et ancienne baronnie de Beaumanoir et de la Gaudiere Beaumont.

3. Extrait des registres des batêmes de l'église paroissiale de Corseul portant que François Cesar du Chastel fils de Louis du Chastel ecuyer et de dame Marie Anne de Tregouet sieur et dame du Chastel naquit le 4 mars 1724 et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé Chenu curé de Corseul.

2. Sentence du senechal de Chateaufort rendue le 16 juin 1742 par laquelle la tutelle de François, Gilles, Tanguy, Louis et Yves du Chatel enfans mineurs de feu messire Jean Louis du Chastel sieur de la Rouvrais et de dame Marie Anne de Tregouet est donnée à laditte dame de Tregouet leur mere. Cette sentence signée Lorme greffier.

III^e degré – Ayeul. Louis Jean du Chastel, seigneur de la Rouverais, Anne Marie de Tregouet, sa femme, 1722. *De gueules à une étoile d'or, accompagnée de trois croissants de même, posés deux en chef, et l'autre en pointe.*

Contrat de mariage de messire Louis Jean du Chastel seigneur de la Rouverais etc. accordé le 19 septembre 1722 avec demoiselle Anne Marie de Trégouet assistée de dame Françoise Petronille de la Villeon dame de Tregouet sa mere. Ce contrat passé devant Bezard et Fouré notaires des juridictions de la Caunelais Vaucouleur en Corseul et de la Tandourie.

1. Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en février 2012, d'après le Ms français 32136 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007056v>).

Decret du mariage de messire Louis Jean du Chastel [f^o 139 verso] seigneur de la Rouverais fils de feu messire Charles du Chastel et de dame Jeanne Chaton avec demoiselle Marie de Tregouet demoiselle dudit nom, fait en la juridiction du marquisat de Chateauneuf le 16 septembre 1722 de l'avis des parens et amis dudit sieur du Chastel mineur. Ce decret signé Martel commis.

Partage fait sous seings privés le 19 aoust 1740 entre dame Marie Anne de Tregouet epouse et curatrice de messire Louis du Chastel seigneur de la Rouvrais fils aîné et heritier principal et noble de feus messire Charles du Chastel et dame Jeanne Chatton seigneur et dame de la Rouvrais d'une part et François Suzanne du Chastel ecuyer frere puisné dudit seigneur de la Rouvrais, savoir de la succession desdits feus seigneur et dame de la Rouvrais. Cet acte signé François du Chastel et Marie Anne de Tregouet.

IV^e degré – Bisayeul. Charles du Chastel, seigneur de la Rouvrais, Jeanne Chatton, sa femme, 1697. *D'argent à un pin de sinople, arraché et chargé de trois pommes de pin d'or.*

Contrat de mariage de Charles du Chastel ecuyer sieur dudit lieu fils aîné principal et noble de Jaques du Chatel ecuyer sieur de la Rouvrais et de dame Louise du Couldray accordé le 16 juillet 1697 avec demoiselle Jeanne Chatton dame de la Villemorhen, fille d'Alain Chatton, ecuyer, et de dame Olive Le Bouteiller, sieur et dame de la Villemorhen. Ce contrat passé devant des Prés et de Partoul notaires au siege de Plédelea.

Declaration des maisons, terres, fiefs et juridictions de la terre de la Rouvrais donnée au receveur du marquisat de Chateauneuf le 19 decembre 1719 par messire Charles du Chastel de la Rouverais heritier de feu messire Jaques du Chastel son pere. Cet acte signé du Chastel de la Rouveraye.

V^e degré – Trisayeul. Jaques du Chastel, sieur de la Rouverays, Louise du Coudray, sa femme, 1670. *D'or à une bande d'azur, chargée de trois coquilles d'argent, et accostée de deux cotices d'azur.*

Inventaire des biens meubles appartenans à Jaques du Chastel ecuyer sieur dudit lieu et demoiselle Louise du Couldray sa femme fait le 4 fevrier 1670 à la requete dudit sieur du Chastel assisté de Charles du Chastel ecuyer son pere. Cet acte passé au manoir de la Rouverays devant Angot et Le Mée notaires.

Arrest en la Chambre etablie pour la reformation de la noblesse du Pays et duché de Bretagne le 13 decembre 1668 par laquelle Charles Chastel ecuyer sieur de la Rouvrais et Jaques Chastel ecuyer sieur dudit lieu son fils aîné sont declarés [f^o 140 recto] nobles et issus d'extraction noble et comme tels leur est permis de prendre la qualité d'ecuyers. Cet arrest signé L.C. Picquet.

Extrait des registres des batemes de la paroisse d'Evran portant que Jaques du Chastel fils de Charles du Chastel ecuyer et de dame François de Brenugat sieur et dame de la Rouverais naquit le 8 avril 1646 et fut batisé le 14 novembre 1647. Cet extrait signé Yves Conen recteur d'Evran.

VI^e degré – 4^e ayeul. Charles du Chastel, sieur de la Rouverais, François de Brenugat, sa femme, 1645, 1621.

Contrat de mariage de Charles du Chastel ecuyer sieur de la Rouverais, fils et heritier principal et noble de feu Jean du Chastel et de dame Jeanne du Fournet sa femme seigneur et dame

de la Rouverais accordé le 25 fevrier 1645 avec demoiselle Françoise de Brenugat fille de messire Vincent de Brenugat seigneur du Montoir conseiller au Parlement et de dame Marie de la Vallée sa femme. Ce contrat passé devant Bertelot notaire royal à Rennes.

Extrait du papier batismal de l'église et paroisse de S^t Solem portant que Charles Chastel fils de nobles gens Jean Chastel ecuyer et demoiselle Jeanne du Fournet seigneur et dame de la Rouverais naquit le 30 septembre 1621 et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé Ja. Prioul recteur de S^t Solem.

Nous Louis Pierre d'Hozier chevalier conseiller du Roy en ses conseils,, juge d'armes de la noblesse de France et commissaire de Sa Majesté pour luy certifier la noblesse des demoiselles élevées dans la maison royale de Saint Louis à S^t Cyr,

Certifions au Roy que demoiselle Reine Mathurine Marie du Chastel a la noblesse necessaire pour etre admise au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la Maison royale de Saint Louis fondée à Saint Cyr dans le parc de Versailles comme il est justifié par les actes enoncés dans cette preuve que nous avons verifiée et dressée à Paris le cinq mars mil sept cent soixante cinq.

[Signé] d'Hozier.